



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

11 juin 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 169



Assemblée annuelle du Collectif, dépôt du projet de loi 57

Dans le chemin !



Le sang du Collectif !

Bonjour tout le monde ! Avec le dépôt aujourd'hui du projet de loi 57 qui viendrait remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale, on sait à quoi s'en tenir pour l'automne prochain : on va avoir du boulot ! En auriez-vous douté ? Vous trouverez au verso un communiqué à chaud sur les dispositions du projet de loi. On vous enverra dès que possible une analyse comparée de la loi actuelle et de la loi proposée.

Spectacle-Bénéfice

Le Réseau de Vigilance organise un spectacle-bénéfice le 17 juin en soirée à Montréal. Pour l'occasion, le Medley recevra entre autres les prestations des Zapartistes, Loco Locass, Marie-Claire Séguin et Sylvie Legault. Les billets se vendent au coût de 20 \$. Contacter directement le Medley : 514-842-6557.

Afin que des personnes en situation de pauvreté puissent assister au spectacle, la CSN a acheté 20 billets. Les personnes désirant prendre part à l'événement sont priées de contacter Jean-Yves Desgagnés au Front commun: 514-987-1989. Bon spectacle!

Merci Céline

Céline Turcotte, la représentante du collectif régional de l'Abitibi-Témiscamingue, nous quitte. Merci pour le bout de chemin parcouru ensemble. À la prochaine!

Les dollars solidaires

Les feuilles de bouleau s'accumulent sur le bureau de Claude, tout comme l'argent provenant de vos échanges. En date du 10 juin, nous avons récolté 2 819 \$ pour 126 carnets reçus. Ce qui fait une moyenne de 1,28 \$ par dollar solidaire. Nous apprécierions que vous nous retourniez dès que possible les recettes de vos échanges solidaires ainsi que les talons (feuilles de bouleau) contenus dans les carnets pour la confection d'une oeuvre. La campagne se termine officiellement le 30 juin.

Carnets en circulation : 1 450 sur 1 500

Carnets retournés : 126

Montant recueilli : 2 819 \$

Par ailleurs, l'assemblée annuelle du Collectif de lundi dernier, le 7 juin, nous a permis de faire le bilan de l'année et de nous préparer à continuer à nous mettre dans le chemin vers un Québec sans pauvreté.

Des nouvelles de l'Assemblée annuelle

En effectuant notre bilan de l'année, nous avons réalisé que nous avons fait ce que nous avons dit. Les quatre axes de notre plan d'action, soit la campagne «Au nom de la loi», le Réseau de vigilance, les croisements de savoirs et autres aspects du projet AVEC (au plan canadien et international) ont concouru à véhiculer et faire avancer notre vision de la société. Nous devrions poursuivre l'an prochain grosso modo sur ces mêmes axes, avec des couleurs propres à la conjoncture qui se dessine. Celle-ci inclut dorénavant le projet de loi 57 ainsi qu'une commission parlementaire débutant le 5 octobre prochain. Les groupes auront jusqu'au 17 septembre pour déposer leur mémoire, une date limite fixée trop tôt selon nous. Il faudra aussi agir rapidement sur l'indexation partielle des prestations des personnes sans contrainte à l'emploi, sur la gratuité des médicaments et sur le salaire minimum. Ceci tout en poursuivant nos débats et réflexions sur le pacte social et fiscal à l'aide de la présentation *powerpoint* qui a circulé pas mal toute l'année. Sans oublier le projet AVEC qui entre dans sa quatrième année.

Nous arrêterons notre plan de travail pour la prochaine année lors de **la prochaine rencontre du Collectif, le 27 août à Québec**. Il nous restera aussi à combler deux postes à l'exécutif, après la nomination de Mario Bélanger, Micheline Bélisle, Yolande Lépine et Jean Richard. Avis aux intéressés. C'est à suivre.



Campagne de financement

La campagne annuelle de financement du Collectif bat son plein. Nous sommes grosso modo à la demi des montants recueillis l'an dernier en ce qui concerne les dons d'organisme et les dons des individus. À ce chapitre, nous avons amassé un peu plus de 15 000 \$ l'an dernier. Quant aux cotisations des membres, elles continuent encore de rentrer. Nous n'avons pas encore reçu toutes les sommes nécessaires pour nous permettre de boucler notre budget cette année. C'est pourquoi tous les gestes de solidarité sont grandement appréciés. Rappelons que l'objectif de revenus du Collectif pour 2003-2004 était de 104 000 \$, outre le projet AVEC, qui a son financement propre.

Article d'Alain Noël

Les Réseaux canadiens de recherche sur les politiques publiques (RCRPP) ont demandé à Alain Noël, directeur du Centre de recherche sur les politiques et le développement social de l'Université de Montréal d'évaluer le plan d'action du gouvernement Charest. Pour consulter ou télécharger le texte complet de son commentaire « Priorité au soutien du revenu : La mise en œuvre de la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale », visiter la page Internet <http://www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=828>.

Alain Noël conclut: «la lutte va devoir continuer, non seulement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais également contre les préjugés et contre un manque de vision presque perpétuel. À cet égard, la meilleure garantie demeure toujours la vigilance et la force de groupes sociaux qui se sont montrés, ces dernières années, remarquablement aptes à prendre l'initiative et à définir l'ordre du jour politique. »

Le fil d'Arielle

L'équipe du Collectif désire souligner le passage remarqué d'Arielle Hudon-Fortier. Dans le cadre d'un stage de maîtrise en sciences politiques, Arielle a fait la mise en ligne de nombreux documents d'archive. Elle a également constitué une série documentaire chronologique sur la lutte du Collectif de ses débuts à aujourd'hui. Cette collection de documents pourra être consultée dans nos locaux.

Bonne continuation Arielle et Merci!

Projet de loi 57

Une sécurité du revenu plus compliquée et arbitraire

Québec, le 11 juin 2004 - Selon le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Projet de loi 57 - Loi sur l'aide aux personnes et aux familles déposé aujourd'hui par le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, en remplacement de la loi actuelle sur l'assistance-emploi donnerait lieu à un régime plus compliqué et arbitraire. Ce projet de loi à saveur de réingénierie, qui conférerait notamment des pouvoirs accrus au ministre, a été conçu en vase clos sans le recours à l'expertise citoyenne qu'aurait commandé la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

«Le seul point positif dans ce qui a été déposé aujourd'hui est la protection explicite de la prestation d'aide sociale de toute pénalité pour refus de mesures, explique Vivian Labrie, porte-parole du Collectif. Pour le reste, nous ne trouvons ni le principe d'une prestation minimale non réductible, ni celui d'une couverture adéquate des besoins essentiels sur la base d'un droit. On voit plutôt apparaître la possibilité d'un détournement morceau par morceau de certaines garanties encore présentes dans le régime actuel. Par exemple, le projet de loi renvoie au règlement la détermination de l'âge donnant accès à l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi. La loi actuelle l'établit clairement à 55 ans. En plus, on voit revenir des mesures qui ont été âprement combattues dans le passé, comme la saisie des prestations pour non paiement de loyer.»

Le programme actuel d'assistance-emploi repose sur un barème de base additionné d'allocations pour contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Le projet de loi 57 le remplacerait par des programmes distincts qui pourraient avoir leurs propres règles tant pour le calcul des prestations que pour celui des actifs et avoirs permis : le programme d'«aide sociale» pour les personnes sans contraintes sévères à l'emploi, le programme de «solidarité sociale» pour les personnes avec de telles contraintes, le programme «Alternative jeunesse» pour les jeunes de moins de 25 ans et divers programmes spécifiques. Le droit de révision n'existerait que pour les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale. Par ailleurs le projet de loi est silencieux sur le programme APPORT et son remplacement par une Prime au travail intégrée à la fiscalité, tel qu'annoncé lors du budget Séguin. Rien sur l'exemption des pensions alimentaires du calcul des prestations, une obligation faite par la loi. Rien sur l'indexation annuelle complète des prestations, une nécessité pour en maintenir le pouvoir d'achat. L'introduction d'une allocation à la participation sociale en marge de l'allocation actuelle d'aide à l'emploi ajouterait par ailleurs à la complexité du système tout en risquant d'en diminuer les standards vu des budgets déjà trop limités.

Comme les conséquences concrètes de la loi reposeront sur le règlement qui l'accompagnera, le Collectif tient à ce que le projet de règlement soit déposé et fasse lui aussi l'objet de la consultation générale annoncée par le ministre pour l'automne. Il réclame que la date limite du 17 septembre prévue pour la réception des mémoires soit repoussée de deux semaines afin de permettre la participation citoyenne nécessaire à une réforme qui affectera les conditions de vie des personnes les plus pauvres. Il demande enfin où sont les études d'impact qui devraient accompagner ce projet de loi, conformément à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

-30-



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca